

Le Sénat

[Français]

Et je souhaite que mon message se rende à qui de droit.

M. le vice-président: Je remercie l'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme) de ses représentations. Je crois qu'il en a d'autres.

[Traduction]

M. Prud'homme: Monsieur le Président, j'ignore si j'ai la parole, mais je voudrais proposer un sous-amendement. Cependant, je suppose que Votre Honneur va déclarer que j'enfreins le Règlement.

M. le vice-président: Le député connaît bien la procédure.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, il me tarde d'entendre les autres remarques que va faire mon honorable ami dans un instant. Je suis certain qu'il proposera un amendement pertinent.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de dire quelques mots à propos de la motion M-18. Nous avons assisté à une volte-face spectaculaire cet après-midi. Initialement on proposait un Sénat selon le principe de trois E prévoyant une représentation égale pour toutes les provinces, qu'il s'agisse de la Colombie-Britannique, de l'Île-du-Prince-Édouard ou des Territoires.

Cette formule a certaines connotations intéressantes, pourtant bien des électeurs ont mis en doute le bien-fondé d'accorder à une région du Canada peuplée que de quelques milliers d'habitants la même représentation qu'à une autre qui en compte quelques millions. Je demande en toute innocence si c'est la meilleure façon de procéder?

Le fait qu'il existe d'autres solutions a été à l'origine de cette discussion et de l'amendement du député de Parry Sound—Muskoka (M. Darling). Un Sénat façonné sur le principe de trois E permettrait peut-être aux régions de participer davantage à la prise de décision du Parlement, mais il existe d'autres moyens de donner la parole aux régions.

Il faut reconnaître en toute justice que nous sommes saisis aujourd'hui de questions très fondamentales. Par exemple, pourquoi avons-nous un Sénat? Il y a naturellement deux raisons essentielles. L'une d'elles est qu'il joue le rôle d'une Chambre de pondération et de réflexion. Cependant, c'est un fait avéré que ce n'est pas ce qui s'est produit. D'une façon générale, le Sénat n'a fait qu'entériner les décisions du gouvernement au cours des ans.

En fait, si on considère les travaux effectués par le Sénat, on peut calculer combien de temps il a siégé tous les jours. Mois après mois, ses séances ont duré en moyenne un peu plus d'une heure par jour. La Chambre haute siège un nombre considérable d'heures.

Si je songe aux mesures ayant fait l'objet de sa prétendue réflexion ce n'est que dans un très petit nombre que la représentation régionale, la deuxième raison d'être du Sénat, est entrée en jeu.

Je le répète, le Sénat devait servir de Chambre de pondération et de tribune aux régions. Toutefois, de nos jours il sert d'instrument aux sénateurs libéraux qui donnent libre cours à leur sectarisme pour contrecarrer les initiatives de leurs collègues conservateurs. Évidemment, il n'y a pas de sénateur néo-démocrate, sans doute pour des raisons évidentes.

Le Sénat est devenu sectaire, comme on est en droit de s'y attendre de la part de la Chambre haute. Par conséquent, si nous tenons à assurer la représentation régionale à la Chambre haute, l'élection des sénateurs serait-elle le moyen efficace d'y parvenir? Un Sénat efficace où les sénateurs sont élus et où la représentation est égale offre-t-il la solution idéale? Je pense qu'on a de sérieux doutes là-dessus.

Soit dit en passant, sans vouloir critiquer la personne en cause, j'ai remarqué aujourd'hui qu'un certain sénateur qui avait pourtant touché ses honoraires de sénateur pendant trois ans avait trouvé moyen de ne siéger qu'une seule fois au cours de cette période. Nous avons aussi l'illustre sénateur de la Colombie-Britannique, le sénateur Lawson, qui ne vient qu'à l'occasion pour toucher son chèque et c'est à peu près tout.

Il y a de véritables abus au Sénat. Par ailleurs, nous reconnaissons qu'il s'y trouve des personnes exceptionnelles dont l'apport est précieux. Toutefois, de là à dire que le Sénat est surchargé de travail, vu le temps que les sénateurs consacrent à leur tâche, on voit bien que ce n'est pas le cas.

En tant que parlementaire de l'ouest du Canada, je crains que les régions de l'Ouest, du Nord et de l'Est soient mal représentées dans le processus parlementaire de prise de décision actuel. Le poids démographique écrasant du Canada central dicte les questions à l'ordre du jour, et le déroulement général de l'actualité en fonction des questions et préoccupations intéressant le Canada central nous éloigne des régions de l'Ouest, du Nord et de l'Est. Pour cette raison, on réclame un changement dans la façon dont le Parlement est constitué. On a réclamé le Sénat de Trois-E, et je répète que je pourrais parler de beaucoup d'autres institutions; il y a par exemple le CRTC et les diverses commissions à chacune desquelles l'ouest est sous-représenté, mais cela sort du cadre du présent débat.

● (1730)

Afin de laisser le plus de portes ouvertes possible, mon honorable ami de Parry Sound—Muskoka a élargi le débat pour qu'il ne soit pas cantonné au Sénat Trois-E. Je pense que cela est valable. Je pense qu'il faut même aller plus loin, monsieur le Président. Je ne pense pas que nous ayons besoin de bornes. Pour l'importance du territoire notre pays vient au second rang mondial, et il faut veiller à ce que ces vastes régions jouent leur rôle dans le processus décisionnel national au niveau du gouvernement fédéral et du Parlement. Je ne pense pas que nous désirions fermer la porte à aucune de ces possibilités.

En conséquence je propose, avec l'appui de mon honorable ami le député de Spadina (M. Heap):